

Fiche d'affectation créée le 10 AVR 1922 Fiche matriculaire créée le 23 DEC 1922

Nom : **Bayon** Numéro matricule du recrutement : **1517**

Prénoms : Leon Gaspard Surnom :

ÉTAT CIVIL

Né le 29 Janvier 1874 à Andelaroche, canton de La Palisse, département d' Allier, résidant à Prosthemme, canton d' La Palisse, département d' Allier, profession d' Charpentier

filz d' Jean et d' Constance Marie, domiciliés à Prosthemme, canton d' La Palisse, département d' Allier

N° 80 de tirage dans le canton d' La Palisse

SIGNALEMENT

Cheveux et, sourcils blonds
yeux bleus, front ordinaire
nez mojon, bouche petite
menton prolongé, visage ovale
Taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. 66 cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (générale (1). 3)
(militaire (2).)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la partie de la liste.)

Compris dans la A partie de la liste du recrutement cantonal (portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Intégré à compter du 16 novembre 1896,
arrivé au corps le dit jour n° m. (74)
soldat de 1^{er} classe le 26 Juin 1897.
Certificat de bonne conduite, accordé.

Passé dans la disponibilité de l'armée active le 20 septembre 1899

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

10^e d'artillerie
Rég. d'artillerie à pied à Clermont 14
Groupe T. du 36
Rég. d'Artillerie
Groupe territorial du
10^e régiment d'artillerie à pied

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

Dates.

68^e Rég. d'artillerie
Rég. d'artillerie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 16 Régiment d'artillerie du 2 au 29 juillet 1908

A accompli une 2^e période d'exercices dans le 16 Régiment d'artillerie du 31 juillet au 24 août 1905

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1909

Rappelé à l'activité (Décret de M^{on} Gén^l du 1^{er} Août 1914)

Arrivé au Corps le 2 août 1914

Passé au 11^e régiment d'artillerie à pied le 1^{er} novembre 1916

Passé au 68^e Rég. d'artillerie à pied le 1^{er} août 1917

Passé au 68^e Rég. d'artillerie à pied le 31 août 1918 au 1^{er} novembre 1918 comme spécialiste agricole à Andelaroche (Allier) Don gas bayon

La 18^e région du 6 sept 1918. Mis en route le 18 septembre 1918 Dirige le 6 novembre 1918 par le dépôt de tambour sur son unité aux armées (20 Oct 1918) à reprint le 20 Oct le 6 novembre 1918 avit 69 art à pied du 17 au 11

Citation

% de la 2^e Armée, ordre Général n° 330 du 13 décembre 1918.

Excellent soldat ayant donné constamment à ses camarades l'exemple du dévouement le plus aboué et du mépris du danger. Blessé en novembre 1916 en travaillant à la réparation de voies avancées de la place de T. (non épanui)

Passé au 68^e Rég. d'artillerie le 1^{er} août 1919

Envoyé en conge illimité de démobilisation le

ROQUE

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la DÉPARTION du service militaire

du 3 décembre 1870.

comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi)

Fiche d'affectation créée le 10 AVR 1922 Fiche matriculaire créée le 23 DEC 1922

Nom : **Bayon**
Prénoms : *Léon, Gaston* Surnom :
Numéro matricule du recrutement : **1517**
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
Né le 29 janvier 1897 à Andelarache, canton d' La Palisse, département d' L'Allier, résidant à Proitumer, canton d' La Palisse, département d' L'Allier, profession d' Charpentier, fils d' Jean et d' Claude Marie, domiciliés à Proitumer, canton d' La Palisse, département d' L'Allier
N° 80 de tirage dans le canton d' La Palisse

SIGNALEMENT.
Cheveux et, sourcils bleus
yeux bleus, front ordinaire
nez moyen, bouche petite
menton grand, visage ovale
Taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des litiges.)
Don
Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (partie).

Degré d'instruction : générale (1) 3
militaire (2)

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Incorporé à compter du 16 novembre 1896, arrivé au corps le dit jour n° 374
Soldat de 1^{re} classe le 26 juin 1897.
Certificat de bonne conduite, accordé
Passé dans la disponibilité de l'armée active le 20 septembre 1899

Dans l'armée active : 16^e Artillerie
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active : Rég^t d'Artillerie à Chemant 4^e
Dans l'armée territoriale ou sa réserve : Groupe territorial du 10^e régiment d'artillerie à pied
LOCALITÉS SUCCESSIVES HAÛTÉES
68^e Rég^t Artillerie
68^e Rég^t Artillerie

Passé au 68^e Artillerie le 1^{er} avril 1919
Envoyé en conge illimité de démobilisation le 7 janvier 1919
par le 5^e Rég^t d'Artillerie (échelon) se retire à Proitumer
Campagnes contre l'Allemagne
Intérieur simple du 2/8/14 au 28/8/14 en suris
Armées simple du 29/8/14 au 30/8/14 Armées double du 2^e au 31/12/14
A accompli une période d'exercices dans le service de 13 juillet 1911
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le 10 novembre 1921

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS				DATE de la
la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée territoriale	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	LIBÉRATION du service militaire

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 3 de la loi.)

Fiche d'affectation créée le 0 AVR 1922 Fiche matriculaire créée le 23 DEC 1922

Nom : **Bayon**
Prénoms : *Léon, Gaëtan* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **1517**
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 29 Janvier 1896, à *Andelarodre*, canton d' *La Palisse*, département d' *L'Allier*, résidant à *Dreux*, canton d' *La Palisse*, département d' *L'Allier*, profession d' *Charpentier*
Fils d' *Jean* et d' *Coulon, Marie*, domiciliés à *Dreux*, canton d' *La Palisse*, département d' *L'Allier*

SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *blonds*
yeux *bleus*, front *ordinaire*
nez *mojen*, bouche *petite*
menton *grand*, visage *ovale*
Taille : 1 m. *66* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

N° *80* de tirage dans le canton d' *La Palisse*

Degré d'instruction : générale (1) *3*
militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dyscrasies.)

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal (*1*° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Cherbourg à Combray du 16 novembre 1916.

42943
1920

Affectation des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

NUMÉRO en rapport avec le corps.

Dans l'armée active.

16^e d'artillerie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Rég^t d'Artillerie 8^e à Clermont 14 *0394*

Groupe T. du 36

Dans l'armée territoriale ou sa réserve.

Rég^t d'Artillerie

Groupe territorial du

10^e régiment d'artillerie à pied

10^e régiment d'artillerie à pied

11^e rég^t d'artillerie à pied

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS

Dates.

69^e Rég^t d'artillerie
8^e Rég^t d'artillerie

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

ÉPOQUE à laquelle l'homme est passé dans				DATE de la terminaison de service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	<i>19^{juin} 1919</i>	<i>19^{juin} 1919</i>	<i>19^{juin} 1921</i>	<i>19^{juin} 1921</i>

A accompli une période d'exercice dans le service d' *artillerie à pied* du *1* au *13 juillet 1911*
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le *10 novembre 1921*

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 1 décembre 1896.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Journé.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 5 de la loi)